

Formation Renouvellement Certiphyto décideur en entreprise non soumise à agrément

Le certificat individuel « Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les catégories décideur en entreprise non soumises à agrément » permet d'être en règle lors de l'achat et de l'utilisation professionnelle en application de produits phytopharmaceutiques dans les conditions définies par le décret n°2016-1125 du 11.08.2016.

MODALITES DE LA FORMATION

Durée : 1 journée, 7h00
 9H30-17H30

• Date: 27 FEVRIER 2025

Lieu: Salle A
 Maison de l'agriculture
 Avenue de Paris
 50009 Saint-Lô

Tarifs:

 $Contributeurs\ VIVEA: gratuit$

Autres : 112€

Repas: à régler sur place

• Responsable de formation :

Magali TUBOEUF
Association TERRES de métiers
Maison de l'Agriculture,
Avenue de Paris,
50009 SAINT-LÔ Cedex

Contact :

Tél.: 02.33.06.48.08

Mail: contact@terresdeformation.fr

Taux de satisfaction 2024 : 90%

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.

Les conditions générales sont remises en annexe avec le bulletin d'inscription

Code RNCP: RS5655

Nom du certificateur : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Date d'enregistrement de la certification : 01/01/2022

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Renouvellement des connaissances acquises et obtenues lors de la formation initiale du Certiphyto. Elles sont en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition des stratégies visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires.

• CONTENU:

Séance 1 : Apporter les connaissances adaptées à la prévention des risques pour la santé

Séance 2 : Présenter le cadre général de la réglementation et mettre en avant la prévention des risques pour l'environnement

Séance 3 : Connaître les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Le programme détaillé de la formation est disponible sur demande.

ANIMATEUR ET RESPONSABLE DE STAGE

Charles PFLIEGER – Ingénieur, Animateur syndical FDSEA50

METHODE PEDAGOGIQUE :

Exposé participatif / échanges

CONDITION DES PRE-REQUIS :

Avoir le primo Certiphyto décideur en entreprise non soumise à agrément

MODE D'EVALUATION :

Evaluation des acquis à l'entrée de la formation et à la fin de la formation

• MODE DE VALIDATION:

Le certificat de réalisation sera délivré à l'issue de la formation





